

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une observation sur le registre électronique du projet PPVE ILOT FERTILE.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Numéro de l'observation : 18

Texte de l'observation :

Projet de « L'îlot fertile » : contribution d'ASA PNE à l'avis de participation du public organisée du 14 novembre au 14 décembre 2018 :

Cet aménagement fait partie de l'appel à projets « Réinventer Paris » lancé en novembre 2014. Cette façon de concevoir un projet urbain est inédite par rapport aux modalités classiques de création de ZAC ou d'aménagements coordonnés par Espaces Ferroviaires sur le territoire de Paris Nord-Est. Au terme d'un processus de sélection par la Ville de Paris, une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et de spécialistes du BTP a été désignée début 2016.

Situé sur le triangle « Eole-Evangile » à la frontière des 18^e et 19^e arrondissements, le projet est un aménagement mixte "zéro carbone" de 34 000 m² avec une diversité de bâtiments (440 logements, bureaux, hôtel, commerces, équipement sportif, auberge de jeunesse...) et d'espaces végétalisés. Si depuis 2015, les riverains ont été associés à une démarche participative menée par l'agence Dédale sur les usages potentiels du lieu et la sensibilisation aux enjeux de la nature en ville, ces mêmes riverains n'ont pas été concertés sur la nature du projet, sa programmation ou sa dimension urbaine et architecturale comme cela se fait sur d'autres projets des 18^e et du 19^e. Cela tient au caractère spécifique du dispositif « Réinventer Paris » qui écarte tout processus participatif dans la phase d'élaboration du projet. Nous déplorons cette façon de concevoir l'urbanisme de projets "clés en main" où la parole des riverains, "experts" de leur environnement ne peut être entendue et prise en compte ! Sur le projet proprement dit, il s'inscrit dans un territoire en pleine mutation entre le secteur Macdonald/Rosa Parks (19^e) et les futurs aménagements de Chapelle Charbon et d'Hébert (18^e). Ce qui frappe d'après les premières esquisses, c'est son caractère très minéral avec un parti architectural massif et peu harmonieux dans un contexte qui est lui-même très minéral. Nous pouvons nous interroger sur la place qu'auront les espaces publics et paysagers dans un tel aménagement pour éviter l'effet de chaleur urbain ? Par un cheminement et dans une perspective de continuité urbaine et paysagère, il est important que ce projet puisse relier le futur parc de Chapelle Charbon. Sinon, faire travailler sur un même projet une équipe diversifiée de professionnels est une bonne idée à condition qu'elle ait la capacité d'entendre les propositions et observations des riverains. Ce qui n'a pas été le cas pour ce projet ! Enfin, comme l'indique l'observation n°1, il est regrettable que le bâtiment en brique, dernier témoignage patrimonial de l'activité industrielle du lieu, soit voué à la destruction ! Un peu d'imagination aurait permis de l'inclure dans le projet de l'îlot fertile permettant ainsi de le valoriser et de le reconverter pour un nouvel usage dans une démarche de développement durable comme cela a été le cas pour la halle Pajol (Paris 18^e) grâce à la mobilisation et à la détermination d'un collectif de riverains et d'associations.

Fait à Paris le 10 décembre 2018 par l'association ASA PNE
<http://asa-pne.over-blog.com/>

Votre observation est accompagnée de 0 document.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La commission d'enquête